



mém inter-syndical Selecta

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, notre entreprise a lancé une procédure de réorganisation qui va impacter **148 d'entre nous** et aboutir pour au moins à **57 suppressions de poste**. En notre qualité d'organisations syndicales, comme vous pouvez l'imaginer, nous ne pouvons admettre cette réorganisation qui va durement nous toucher.

Il ne s'agit pas simplement d'une opposition de principe de syndicats. Nous savons en effet que notre entreprise est **particulièrement rentable**, toutes les expertises le démontrent.

Qu'à ce titre, rien ne justifie qu'on puisse invoquer un motif économique pour vous licencier, sauf à vouloir faire profiter l'actionnaire, au détriment de l'emploi.

Pour mémoire, **notre actionnaire vient de se distribuer en six mois 18,5 millions euros de dividendes, soit 13000 fois le salaire moyen dans notre entreprise, soit finalement 1100 emplois à temps plein sur une année.**

En fait, le montant des dividendes est quasiment équivalent à **10 fois l'impact du plan social (plan d'économies)**.

Bien sûr chacun d'entre nous est conscient que lorsqu'une entreprise connaît des difficultés, il faut savoir admettre des sacrifices.

Par contre, impacter la vie des salariés et celle de leur famille alors que l'entreprise n'a pas de problèmes financiers, est pour nous simplement intolérable.

Dès lors, nous demandons en votre nom à la direction d'assumer sa responsabilité sociale vis-à-vis de chacun d'entre nous et à ce titre, nous lui demandons de ne procéder à aucun licenciement sans que le salarié ne bénéficie au préalable d'une véritable solution de reclassement et l'interdiction de licencier les plus fragiles d'entre nous et notamment les salariés de plus de 48 ans.

Si la société n'assume pas par rapport à ses moyens la charge d'un plan social de haut niveau, nous n'hésiterons pas à saisir le juge. Nous tiendrons à votre disposition une permanence pour collecter les dossiers de tous ceux qui se trouveraient sans solution pour les accompagner devant le juge, éventuellement pour faire sanctionner l'entreprise. Nous serons là à vos côtés face à ce **qu'il faut appeler un licenciement d'économie dans l'intérêt de l'employeur, et certainement pas un licenciement économique.**

« Ceux qui se battent peuvent gagner. Ceux qui ne se battent pas ont déjà perdu »

Le 2 juillet 2008